Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260302-2026_019-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 2 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	19

Vote	
A la majorité	
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **11/03/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/02/2026.
L'an 2026, le 2 Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/02/2026.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, Mme GOBIN DUFOUR Laurence, Mme DELAUNAY Anne, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : M. FARAULT Ronan à M. BARDEL Philippe, M. GOUALLIER Patrice à M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique à Mme DAUCE Marie-Hélène
Absent(s) : Mme FROTIN Elaine, Mme CARDON Raphaëlle, M. BAZIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : Mme CHEVILLON Marie-Claude

DÉLIBÉRATION 2026 -019 — Engagement d'un projet de rénovation et de mise aux normes du commerce situé 21 place de la mairie (ex boulangerie Odorico)

Rapporteur : M. Mohamed EL YAZIDI, Adjoint délégué au patrimoine bâti

Le Conseil Municipal, réuni le 15 décembre 2025, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, pour l'ensemble immobilier situé 21 place de la mairie (ex-boulangerie Odorico), dans le but d'y réaliser une opération mixte commerce/habitat, à savoir l'aménagement d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée et d'un logement dit « abordable » à l'étage.
Dans ce cadre, l'EPF s'est engagé à acquérir le bien en question (l'acte authentique portant sur cette transaction doit intervenir, en l'étude de Maître Loret à Romillé, le 6 mars prochain), et à en céder l'usufruit à la Commune, puisque cette dernière s'est quant à elle proposée de prendre en charge les travaux de remise en état du bâtiment.
La Municipalité suggère toutefois, dans un premier temps, de rénover uniquement l'espace commercial afin de pouvoir y réinstaller, le plus vite possible, un artisan boulanger (sachant qu'un jeune professionnel artisan-boulanger est actuellement très intéressé par cette cellule, mais qu'il ne dispose pas des moyens nécessaires pour engager l'ensemble des travaux nécessaires à une remise en état correct de ce bien, aujourd'hui passement dégradé. C'est pourquoi, il est prévu sa rénovation par la Commune : une location commerciale sera ensuite proposée à cet artisan boulanger).
Compte tenu de l'état actuel du bâtiment, relativement vétuste, il est, après réalisation d'une première évaluation technique, proposé de fixer l'enveloppe de travaux nécessaires à sa rénovation, à la somme de 200 000 € HT. Il s'agira principalement d'engager des travaux intérieurs fatalement

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260302-2026_019-DE

assez lourds de réparation et d'embellissement, mais également d'adapter ce bâtiment vieillissant aux règlementations actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité incendie compte tenu de son usage projeté (à savoir une activité de boulangerie-pâtisserie). La mise en œuvre de cette opération nécessitera notamment le dépôt d'une déclaration préalable de travaux ainsi que d'une autorisation de travaux dans les ERP, s'agissant d'un établissement recevant du public.

À ce stade, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Valider** l'engagement de cette opération de rénovation et de mise aux normes de la cellule commerciale située 21 place de la mairie (ex boulangerie Odorico) pour une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 200 000 € HT.
- **Autoriser** le Maire à recruter une maitrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération, sur la base de l'enveloppe de travaux affectée à celle-ci.

Il est proposé de ne pas redébattre, à l'occasion de la présente délibération, du montant de l'enveloppe affectée aux travaux de rénovation de la boulangerie Odorico, dans la mesure où cela a déjà fait l'objet d'une discussion animée lors du vote du budget annexe « Commerces » 2026. M. Armel LEMETAYER demande si c'est surtout au niveau du laboratoire que les travaux s'avèrent importants. Il lui est répondu que ceux-ci risquent d'être hélas assez conséquents un peu partout. Quelques opérations de désamiantage seront sans doute également nécessaires. Concernant l'enveloppe indiquée, M. Mohamed EL YAZIDI précise bien quelle sera forcément augmentée de diagnostics divers, ainsi que de relevés du géomètre, puisqu'aucun plan n'a pu être fourni par l'ancien propriétaire.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**19**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**19**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**5**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

